

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Muespach-le-Haut

dossier n° PC 068 222 11
E0019

date de dépôt : 15 novembre 2011

demandeur : Madame GERARD
Yvette

pour : la construction d'une maison
d'habitation

adresse terrain : Rue de la Diligence,
à Muespach-le-Haut (68640)

ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de la commune de Muespach-le-Haut

Le maire de Muespach-le-Haut,

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 15 novembre 2011 par Madame GERARD Yvette demeurant 6 Rue des lilas, Werentzhouse (68480);

Vu l'objet de la demande :

- pour la construction d'une maison d'habitation ;
- sur un terrain situé Rue de la Diligence, à Muespach-le-Haut (68640) ;
- pour une surface hors-oeuvre nette créée de 94 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le plan d'occupation des sols approuvé le 3/08/1998 et modifié les 1/03/2001, 31/01/2006 et 30/06/2011 ;

Vu l'avis favorable de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ILL ET GERSBACH en date du 15/12/2011 ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est ACCORDE.

Fait à MUESPACH-le-HAUT, Le 22 DEC. 2011



Le maire,

[Signature]
BOHRER André

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.